



✉ 3, Place Saint Pierre - 33480 AVENSAN

Avensan, le 6 septembre 2008

**Monsieur Michel TRAVERS**  
**Maire d'AVENSAN**

à  
Docteur TEYCHONNEAU François  
26, Rue Francis Fournie  
33112 SAINT LAURENT MÉDOC

**Réf :** 08358/MT/LD

Monsieur,

Votre courrier du 31 août a retenu toute mon attention.

Concernant la zone 1 AUa (zone la plus dense) les informations que nous possédons font état d'un contrat de fermage sur une parcelle de Madame CONDOURE qui arrivera à terme en 2012. C'est peut-être une raison du gel du projet dans cette zone.

Par ailleurs, il est vrai que nous lançons une procédure de modification du PLU pour permettre la réalisation de ces projets.

Vous évoquez la demande de changement de zone des parcelles A 806 à 816. Nous comprenons parfaitement votre demande mais nous ne pouvons pas accéder favorablement à votre demande tant que le syndicat viticole ne lèvera pas sa réserve. C'est la seule raison de notre refus.

Nous ne pouvons que vous conseiller de vous rapprocher du Syndicat viticole et de développer les arguments que vous énumérez dans votre courrier.

Veillez accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

**M. TRAVERS**

